

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVES D'Auvergne
du 19 juillet 2019 à 20 heures 30

sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire

Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON, Karine BRUGIERE, Franck BURONFOSSE, Dominique GEIDT, Marinette LOURADOUR, Jean-Pierre PELLISSIER, Philippe PLANCHAT, Anne-Charlotte VIRASSAMY.

Excusés : Lydia CLAMADIEU-PAPON (pouvoir donné à Marinette LOURADOUR), Pascale CHASSAGNE-MESURE (pouvoir donné à David SAUVAT), Fabien GANDEBOEUF (pouvoir donné à Karine BRUGIERE), Fabienne PELLISSIER (pouvoir donné à Patrick BOURGUIGNON).

Secrétaire : Franck BURONFOSSE.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 21 mai 2019
- Acquisition matériel de déneigement (tracteur et chaînes à neige) et demande de subvention
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques
- Intercommunalité : reconstitution du conseil communautaire
- Lotissement La Bâtisse : vente des lots 6 et 7
- Section de Choriol : résultats consultation des électeurs et approbation de la vente de la parcelle ZE 9
- Voirie communale 2019 : lancement de la consultation des entreprises
- Affaires scolaires : point sur la rentrée scolaire 2019/20 (nouvelle organisation cantine, effectifs ...)
- Personnel communal : - renouvellement CUI de Peggy COURAUD
 - modification du temps de travail pour deux agents
- Hôtel de la Poste : annulation redevances d'occupation du domaine public pour 2019 suite à l'incendie
- Restructuration du réseau des Finances Publiques
- Encaissement d'un don
- Association tradition salers : offre de partenariat pour le concours du 24 août à Tauves
- Informations et questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire soumet à l'assemblée délibérante la proposition de rajout de nouveaux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Attribution d'une bourse pour l'artiste en résidence courte à la maison Garenne
- Hors : régularisation cadastrale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rajout à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 21 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Acquisition d'un tracteur et de chaînes à neige et demande de subvention (DCM 19072019 01)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de remplacer le tracteur International et propose de retenir l'offre moins disante suivante établie par MCDA :

- Tracteur John Deere 6320 de 2005, 7 500 h, équipé d'un godet et d'un transpalette pour un montant de 32 000 € HT.

D'autre part, il est nécessaire d'équiper l'Unimog de 2 paires de chaînes à neige et M. le Maire demande aux conseillers de valider le devis mieux disant de l'entreprise FAURIE pour un montant de 4 344.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (abstention : Frank BURONFOSSE, Karine BRUGIERE, Fabien GANDEBOEUF, Anne-Charlotte VIRASSAMY) pour l'achat du tracteur et à l'unanimité pour l'acquisition des chaînes :

- donne son accord pour l'achat du matériel détaillé ci-dessus pour un montant total de 36 344.60 € HT
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition du tracteur et des chaînes à neige
- approuve le plan de financement suivant :
 - ✓ coût total du matériel acheté : 36 344.60 € HT
 - ✓ subvention pour le tracteur (35 %) : 11 200 €
 - ✓ subvention pour les chaînes à neige : 2 000 €
 - ✓ autofinancement : 23 144.60 € HT
- autorise M. le Maire à demander l'achat anticipé de ce matériel auprès du Conseil Départemental et à passer commande auprès des fournisseurs retenus.

M. le Maire précise qu'une annonce sur « Le Bon Coin » et sur Agri-affaires sera passée pour vendre le tracteur International.

Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques (DCM 19072019 02)

En remplacement du véhicule volé à l'automne dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre mieux disante du Garage BRUT qui propose un KANGOO Express DCI 90, puissance 5 CV, année 2014, 123 662 KM au prix de 6 447.43 € HT et autorise M. le Maire à passer commande auprès du fournisseur désigné ci-dessus.

Mme Karine BRUGIERE ne prend pas part au vote.

Intercommunalité : recomposition du Conseil Communautaire de Dômes Sancy Artense (DCM 19072019 03)

M. le Maire explique qu'en application des dispositions du paragraphe VII de l'article L.5211-16 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, qui sera constitué à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux, devra être constaté par l'État avant le 31 octobre 2019. Ces dispositions offrent la possibilité aux conseils municipaux de se prononcer sur la répartition de ces sièges dans le cadre d'un accord local, avant le 31 août 2019.

M. le Maire explique que le nombre de sièges communautaires est actuellement de 39 titulaires. Il résulte de l'application du droit commun.

En dérogation à ce droit commun, des accords locaux sont possibles. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a établi plusieurs simulations qui, pour être valables, doivent répondre aux dispositions réglementaires.

Le conseil communautaire réuni le 17 mai 2019 a proposé, à la majorité des votants, l'accord local suivant, soit 43 sièges au total et selon la répartition suivante des sièges :

Communes	Population municipale 01/01/2019	Sièges droit commun	Sièges de droit	Proposition accord local
SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	1128	4		3
GELLES	965	3		2
ROCHEFORT-MONTAGNE	876	3		2
NEBOUZAT	834	2		2
TAUVES	787	2		2

OLBY	778	2		2
MAZAYE	727	2		2
CEYSSAT	692	2		2
TOUR-D'AUVERGNE	644	2		2
SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	474	1		2
SAINT-PIERRE-ROCHE	447	1		2
BAGNOLS	440	1		2
PERPEZAT	427	1		2
VERNINES	423	1		2
LAQUEUILLE	366	1		2
SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	358	1		2
AURIERES	315	1	*	1
LARODDE	270	1	*	1
ORCIVAL	239	1	*	1
SAINT-DONAT	209	1	*	1
AVEZE	181	1	*	1
CROS	179	1	*	1
SINGLES	170	1	*	1
TREMOUILLE-SAINT-LOUP	143	1	*	1
HEUME-L'EGLISE	107	1	*	1
LABESSETTE	62	1	*	1
TOTAL	12 241	39		43

Cette répartition permet à la majorité des communes de bénéficier d'au moins deux sièges de titulaires. Les services de la Préfecture ont fait savoir que cette proposition était valide au vu du simulateur de la DGCL.

M. le Maire précise que pour être adopté, l'accord local devra être approuvé, avant le 31 août 2019, par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale.

M. le Maire soumet cette proposition d'accord local de 43 sièges au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DESAPPROUVE l'accord local qui détermine pour la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense un conseil comprenant 43 sièges communautaires et selon la répartition exposée ci-dessus, à l'issue du renouvellement des conseils municipaux en 2020.

Lotissement La Bâtisse : vente du lot n° 6 (DCM 19072019 04)

Après avoir pris connaissance de la proposition d'achat de M. et Mme Franck LÉOTY du lot n° 6 du lotissement communal « La Bâtisse », cadastré ZH 92 d'une superficie de 701 m²,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013 fixant le prix de vente des lots,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2015 désignant Me DUPIC David, notaire à La Bourboule, pour rédiger les actes de vente des lots du lotissement de La Bâtisse,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte de vendre à M. et Mme Franck LÉOTY la parcelle désignée ci-dessus au prix de 14 721 € TTC, soit 12 267.75 € HT.
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.

Lotissement La Bâtisse : vente du lot n° 7 (DCM 19072019 05)

Après avoir pris connaissance de la proposition d'achat de M. et Mme Manuel FOUCAULT du lot n° 7 du lotissement communal « La Bâtisse », cadastré ZH 93 d'une superficie de 619 m²,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013 fixant le prix de vente des lots,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2015 désignant Me DUPIC David, notaire à La Bourboule, pour rédiger les actes de vente des lots du lotissement de La Bâtisse,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte de vendre à M. et Mme Manuel FOUCAULT la parcelle désignée ci-dessus au prix de 12 999 € TTC, soit 10 832.50 € HT.
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.

Section de Choriol - vente parcelle ZE 9 : résultat consultation des électeurs (DCM 19072019 06)

Conformément à la décision du Conseil Municipal de consulter les membres de la section de Choriol sur le projet de vente de la parcelle ZE 9 d'une superficie de 240 m² à M. et Mme Jean-François SAUTAREL au prix de 4.50 €/m², les conseillers municipaux prennent acte des résultats suivants :

- | | |
|-----------------|-------------------------|
| - inscrits : 32 | - majorité requise : 14 |
| - votants : 27 | - nombre de OUI : 25 |
| - exprimés : 26 | - nombre de NON : 1 |

Au vu des résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la vente décrite ci-dessus et précise que les frais notariés restent à la charge des acquéreurs,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette affaire,
- de confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial FAVRE/DOUSSET sis à Rochefort-Montagne, notaires des acquéreurs.

Mme Anne-Charlotte signale que lors de la consultation des électeurs de Choriol samedi 22 juin de 9 h à 11 h, le bureau de vote composé de 4 membres (M. le Maire, Mme Pascale MESURE, Catherine DUFAUD et elle-même) s'est trouvé réduit à 2 personnes (Catherine DUFAUD et elle-même). Les opérations de dépouillement se sont tenues dans les mêmes conditions. Elle tient à faire remarquer cette situation totalement anormale qui a obligé la secrétaire à assurer en même temps le secrétariat de mairie et la tenue du bureau de vote en l'absence de Mme MESURE. M. le Maire lui répond que pour sa part un problème de dernière minute l'a empêché d'être en mairie ce jour-là à 11 h comme prévu. Mme Pascale MESURE, appelée par la secrétaire, est venu signer le procès-verbal à 11 h 30.

Point sur la rentrée scolaire 2019/2020 : Les effectifs sont en légère hausse puisque 73 élèves seront présents à la prochaine rentrée.

- Classe des grands : 13 CM1 + 11 CM2 = 24 élèves
- Classe des moyens : 10 CP + 7 CE1 + 7 CE2 = 24 élèves
- Classe des maternelles : 3 TPS + 5 PS + 7 MS + 10 GS = 25 élèves

La mise en place de deux services à la cantine a été concluante et permet que la pose déjeuner des enfants se déroule dans des conditions optimales (moins de bruit, service plus rapide). Cette nouvelle organisation sera reconduite à la rentrée. Le 1^{er} service sera réservé la classe maternelle, les moyens et les grands déjeuneront lors du 2^{ème} service aux alentours de 12 h 45.

Pour les enfants qui prendront leur repas lors du 2^{ème} service, une petite collation pourra être prise à la récréation du matin fournie par la famille. Cette possibilité ainsi que la consistance de la collation est laissée à la libre appréciation des familles.

Pour information, les tableaux numériques seront installés semaine 30 et opérationnels pour la rentrée.

Personnel communal : renouvellement contrat CUI Peggy COURAUD (DCM 19072019 07)

Dans le cadre du dispositif de Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétence, M. le Maire propose de renouveler le contrat de Mme Peggy COURAUD qui se termine le 9 septembre 2019 aux conditions suivantes :

- durée du contrat : 1 an, à compter du 10 septembre 2019
- durée du travail : 20 h/semaine
- rémunération : SMIC horaire

L'aide de l'Etat est de 60 % sur 20 heures hebdomadaires.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition, autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement et à signer le contrat de travail et la convention correspondants.

Modification du temps de travail de deux agents :

La nouvelle organisation scolaire à la rentrée de septembre voit le retour de la semaine de 4 jours d'école. Cette modification entraîne une baisse du temps de travail pour Nelly (4 h/semaine d'école, soit 144 h/an) et pour Mireille (5 h/semaine d'école, soit 180 h/an).

M. Grégory COSTE a rencontré ces deux agents pour leur proposer une baisse de leur temps de travail de 2 h par semaine, soit pour Nelly un temps de travail ramené à 33 h/s et pour Mireille à 28 h/s.

Si Mireille a donné son accord verbal, Nelly par courrier arrivé en mairie le 19 juillet refuse la baisse proposée en précisant que « même avec la suppression des mercredis matin, ses heures effectuées dépassent un 35 heures ».

Ce refus notifié le vendredi 19 juillet jour du conseil municipal n'a pas permis à la secrétaire en charge des ressources humaines et absente les vendredis de s'informer de la réglementation s'appliquant à ce cas de figure.

Aussi, M. le Maire propose de surseoir à la décision de modification du temps de travail de ces deux agents, de revoir avec Nelly son emploi du temps réel.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la baisse du temps de travail envisagée suite au passage à la semaine de 4 jours d'école et sous condition du respect de la réglementation en vigueur.

Mme Karine BRUGIERE souhaite qu'un point soit fait sur le projet d'une nouvelle école. M. le Maire lui répond qu'il tente de recontacter l'architecte M. CLAVEYROLAT sans succès. Mme BRUGIERE fait remarquer qu'il est question de la construction d'une école neuve, projet qui n'a jamais été débattu en conseil. M. le Maire lui répond qu'il a demandé un chiffrage et des plans plus précis pour une école neuve afin de mieux comparer les différentes possibilités et qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant.

M. Grégory COSTE quitte la séance pour raison professionnelle.

Voirie 2019 : lancement de la consultation des entreprises (DCM 19072019 08)

Par délibération en date du 22 février 2019, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet "Voirie 2019" pour un montant de 150 000 € HT. Or, la situation financière de la commune ne permet pas de réaliser le programme en entier cette année sans emprunter. C'est pourquoi M. le Maire propose de réaliser la réfection de la voirie la plus détériorée à Choriol, Beauberty et La Fage pour un montant de 51 126 € HT.

Les travaux devant être réalisés à l'automne, il convient de lancer la consultation des entreprises dès à présent.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord à la réactualisation du programme voirie 2019
- décide de lancer la consultation des entreprises, dit que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) et qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans le journal La Montagne
- autorise M. le Maire à signer le marché à intervenir et toute pièce se rapportant à cette opération.

Hôtel de la Poste : annulation redevances d'occupation du domaine public (DCM 19072019 09)

Considérant l'incendie survenu le 2 juin et qui a endommagé les locaux professionnels de l'Hôtel de la Poste, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler, pour l'exercice 2019, les redevances d'occupation du domaine public dont bénéficie l'Hôtel de la Poste pour l'installation d'une véranda et d'une terrasse sur la voie publique.

Motion portant opposition du Conseil Municipal à la restructuration du réseau des finances publiques (DCM 19072019 10)

Lors d'une réunion intercommunale du 2 juillet, M. SISCO, Directeur départemental des finances publiques a présenté aux maires le projet de restructuration du réseau de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) d'ici 2022. "Ce nouveau réseau de proximité des finances publiques a deux objectifs : augmenter la couverture territoriale en terme de conseil aux collectivités locales et de points de contact pour les citoyens, et de changer la façon de faire en allant à la rencontre de nos usagers sur le territoire." Or, cette réforme s'apparente à un démantèlement du réseau des finances publiques et un recul massif du service public avec la fermeture programmée du Service des Impôts des Particuliers, du Service des Impôts des Entreprises et de la Trésorerie du Mont-Dore !

En matière de présence territoriale du service public, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est en première ligne. Les trésoreries y sont rattachées. Les annonces faites par le gouvernement sont inquiétantes. Cette administration, en particulier, est la cible depuis de nombreuses années de réductions de moyens budgétaires et humains.

Les trésoreries ont deux missions principales :

- La gestion et le contrôle des impôts nationaux et locaux avec notamment des services d'accueil pour les contribuables ;
- La gestion et le contrôle des deniers publics (indispensables à une véritable démocratie) et notamment au plan local.

Contrairement à ce que le gouvernement affiche, les trésoreries et les services des impôts vont être réduits à une portion minimaliste. Ils seront remplacés, pour la plupart, par un point de contact dans les Maisons des Services Au Public ou Maisons France Service. C'est la suppression de l'accueil physique qui pénalisera encore une fois les usagers les plus défavorisés compte tenu de l'éloignement géographique. C'est un recul de la présence de la DGFIP pour notre commune (fin de l'encaissement en numéraires aux guichets dès 2020, permanences ponctuelles et périodiques des agents des finances, un seul conseiller des collectivités locales pour plusieurs EPCI etc..).

Pour les usagers, la forte réduction du nombre de services territoriaux aura de lourdes conséquences, telle que la fin de l'exercice plein et entier des missions sur l'ensemble du territoire, d'où une dégradation en termes de qualité et de technicité des missions assurées par les agents de la DGFIP malgré des conditions de travail toujours plus difficiles.

C'est un coup de butoir supplémentaire contre les services publics. Notre commune ne sera pas épargnée puisque la trésorerie du Mont-Dore, de Rochefort-Montagne et de Bourg-Lastic sont bien dans la cartographie des services de la DGFIP concernés.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (vote contre : Patrick BOURGUIGNON), demande l'arrêt immédiat de cette mise à sac des services publics et le retrait pur et simple de la réforme de la DGFIP.

Don privé (DCM 19072019 11)

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un don de 300 € de l'EURL LISETTE au profit de la commune de Saint-Sauves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ce don de 300 € en chèque grevé ni de conditions ni de charges.

Concours laitier tradition salers : offre de partenariat (DCM 19072019 12)

Samedi 24 août 2019 aura lieu à Tauves le concours laitier de Salers traites.

A cette occasion, l'association Tradition Salers propose un partenariat sous la forme d'une subvention ou l'achat d'une cloche à 220 € TTC. Ce partenariat permettra à la commune de parrainer un prix de section ou de championnat et d'être présente sur la communication faite autour de cette journée (logo sur affiche et banderole sur ring).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord à ce partenariat en validant l'achat d'une cloche.

Maison Garenne : attribution d'une bourse à Mme Anna TERNON (DCM 19072019 13)

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer à Mme Anna TERNON, artiste en résidence courte du 16 septembre au 19 novembre 2019 à la Maison Garenne, une gratification de 1 000 € pour la réalisation de son exposition. Elle sera versée en deux virements : l'un au début de la résidence courte et le deuxième à la réalisation de l'exposition.

Les frais incombant à cette exposition sont pris en charge par la commune à hauteur de 800 € sur présentation des factures correspondantes.

Hors : régularisation cadastrale

Suite à la vente de la parcelle YE 9 de la section de Hors au profit de M. Antoine MABRU, un échange de terrain est nécessaire pour régulariser l'emprise de la voie communale.

Conformément au bornage effectué par M. Jean-Luc BLANCHARD (plans joints à la présente délibération), M. Antoine MABRU cède à titre gratuit la parcelle cadastrée YE 124 où est implantée la voie communale. En échange, il deviendra propriétaire du chemin rural cadastré YE 125 desservant uniquement sa propriété (parcelles YE 108 et 123). Les frais notariés, à l'instar des frais de géomètre, seront partagés entre la commune et M. MABRU.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'échange décrit ci-dessus
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié d'échange et tout document se rapportant à cette affaire
- désigne Me David DUPIC, notaire à La Bourboule, pour rédiger l'acte d'échange correspondant.

Questions et informations diverses :

Remerciements : - pour le versement de la subvention communale (Esprit créatif, Centre Jean Perrin, Club des Dores, Les Latinistes du collège du Murat le Quaire)
- pour les travaux réalisés dans les locaux du CNIMA (réfection du réseau des eaux usées, remplacement du système de détection incendie)

- Festivités :
- Théâtre « Les Caméléons des Dorez » samedi 20 juillet à 20 h 30
 - Concours de pétanque samedi 27 juillet
 - Exposition Esprit Créatif du 9 au 18/08, vernissage vendredi 9 août à 18 h
 - Exposition Gilles Terrier du 10/08 au 1^{er}/09, vernissage samedi 10/08 à 17 h maison Garenne
 - Fête de la Rosière les 17 et 18/08
 - Concerts du CNIMA les 19/07, 26/07, 16/08 et 23/08
 - Fête de la randonnée et de la nature dimanche 15/09

Mme Karine BRUGIERE signale que seul un exposant est présent sur le marché du vendredi soir. Elle se demande si le maintien du marché dans ces conditions est pertinent. Les banderoles et panneaux annoncent des animations qui n'ont pas lieu. Elle fait part du mécontentement des touristes qui se rendent au marché. M. le Maire répond que plusieurs exposants s'étaient engagés à participer et malheureusement ils n'ont pas tenu leur promesse. A la demande de Mme Anne-Charlotte VIRASSAMY, il fournira le listing des exposants inscrits.

Mme Anne-Charlotte VIRASSAMY souhaite connaître le coût de l'évacuation des branches au parc Garenne. M. le Maire rappelle que M. MADEUF, qui devait réaliser ces travaux gracieusement, n'a pu tenir son engagement. Dans l'urgence, il a été fait appel aux entreprises BELLON et LOCABENNE ainsi qu'aux services du SMCTOM. Il est en attente des factures correspondantes.

La séance est levée à 21 h 30.